

# Cannabis: attention, ceci est un médicament !

© N. Chuard



***B**ientôt dépénalisé, le cannabis sera-t-il un jour prescrit sur ordonnance? On n'en est pas encore là. Mais ses propriétés thérapeutiques commencent à être prises au sérieux.*



Aujourd'hui, Christine n'a pas reçu son colis habituel de cannabis. Confisqué par la police. Et une menace d'amende par là-dessus. Cette jeune femme atteinte de sclérose en plaques a beau expliquer au gendarme que la fumée de cette plante soulage la raideur musculaire, rien n'y fait : la loi, c'est la loi.



© N. Chuard

rencontre un jour le cannabis?», plaisante Jacques Diezi, vice-recteur et professeur de pharmacologie et toxicologie à l'Université de Lausanne.

### Deux études autorisées en Suisse

En fait, si ce récepteur reconnaît le THC (tétrahydrocannabinol, principe actif du cannabis), c'est qu'il le prend pour un autre : un cannabinoïde endogène. Produit de notre chimie interne, présente naturellement dans notre cerveau, cette molécule a été découverte encore plus récemment. Son découvreur lui a donné le beau nom de «anandamide» (de «ananda», «félicité»

→ p. 6



Le chanvre est utilisé comme ingrédient par une marque lausannoise de bières



L'utilisation du cannabis en médecine a inspiré aux Anglais un logo très pop

Le prénom est fictif, la situation bien réelle. Des histoires comme celle-ci, Eric Jeanneret, secrétaire romand de la Société suisse de la sclérose en plaques, en a des dizaines à raconter.

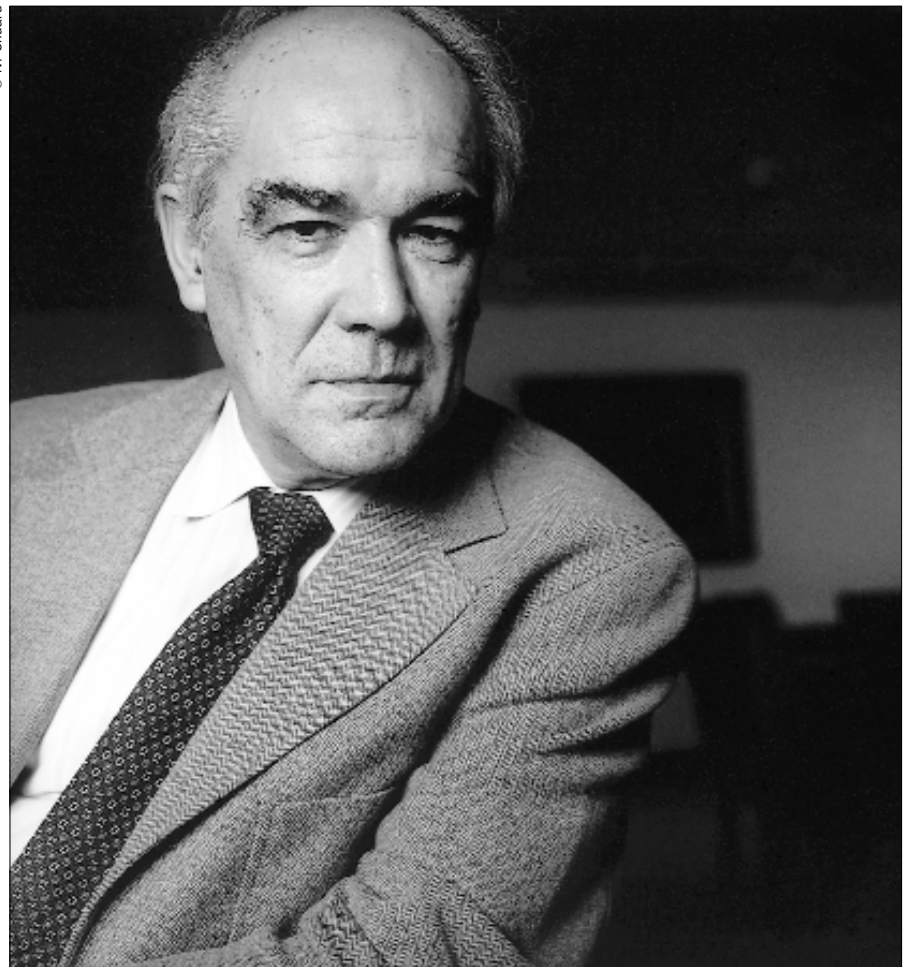
### Le récepteur du cannabis

Cette terrible maladie évolutive – qui, au stade avancé, aboutit à une paralysie généralisée – n'est pas la seule concernée par l'usage thérapeutique «sauvage» du cannabis. Mais c'est une de celles qui fait l'objet d'une étude scientifique en Suisse. Celle-ci se déroule sous la direction de Claude Vaney, docteur en médecine de l'Université de Lausanne, neurologue et médecin chef de la Clinique bernoise, à Montana (lire l'encadré en page ci-contre). C'est là-bas que cinquante patients testent les effets d'une plante aussi célèbre que mal connue, à bien des égards.

On a par exemple découvert il y a une dizaine d'années seulement l'existence d'un récepteur du cannabis. Le récepteur est une molécule qui reconnaît les propriétés d'un produit, ses messages chimiques, et les transmet d'une cellule nerveuse à une autre. A quoi peut-il servir, en l'occurrence? «Dans sa grande bonté, Dieu aurait-il voulu que l'homme

Jacques Diezi, vice-recteur et professeur de pharmacologie et toxicologie à l'Université de Lausanne

© N. Chuard





# D'une pratique «sauvage» à une étude scientifique

**L'**étude menée par Claude Vaney, médecin chef de la Clinique bernoise, à Montana, porte sur cinquante patients atteints de sclérose en plaques. Une maladie qui concerne de 6000 à 8000 personnes en Suisse. «Il s'agit de fournir une base scientifique à une pratique relativement courante. Des études antérieures ont en effet montré que le cannabis est utilisé assez communément, sous sa forme fumée, par les malades atteints de spasticité (raideur des muscles). L'enjeu est donc d'apporter la preuve de son efficacité. Les résultats définitifs devraient être disponibles à la fin de l'été», explique le neurologue.

## Plus économique

Contrairement à ce qui se passe au Centre de paraplégiques, à Bâle – où les tests se font avec le Dronabinol (substance active du Marinol) – à Montana, c'est la plante elle-même qui est prescrite, par voie orale. «Une formule qui a le mérite d'être beaucoup plus économique que le médicament américain (Marinol), relève Claude Vaney. Le produit-test se présente sous la forme d'une capsule qui contient des extraits broyés de la fleur entière. Résine comprise. Car cette substance, utilisée par la plante pour se protéger du dessèchement, contient le principe actif (THC).»

*Claude Vaney,  
docteur en médecine de l'Université de Lausanne*



Est-ce au soleil du Valais que pousse ce cannabis? Mystère. Il est cultivé en Suisse en tout cas. Et mis en capsule en Allemagne, par une sous-firme de Weleda.

## Adapter les doses

«L'herbe», comme on appelle aussi le cannabis, il en pousse partout. Encore faut-il en connaître avec précision la qualité, et en particulier, le taux en THC. «Dans notre étude, le taux en question est de 2,5 milligrammes par capsule. L'exercice consiste à adapter les doses en fonction des patients, de manière à obtenir l'effet relaxant recherché pour lutter contre la spasticité. Mais il faut éviter d'en arriver à la sensation de fatigue. Celle-ci est en effet un des premiers signes que les effets psychotropes, indésirables en l'occurrence, sont en train de se produire.»

## Bientôt reconnu?

Les patients qui participent à l'étude reçoivent trois fois quatre capsules par jour. Ils remplissent un carnet de bord qui permet d'évaluer l'amélioration ou la détérioration de leur qualité de vie, sur la base de certains critères (spasmes, sommeil, douleur, urine, etc.). Ni eux ni le médecin ne savent si une capsule contient ou non l'extract de cannabis: c'est le principe du protocole «à double aveugle». Une tierce personne, qui, elle, en connaît le contenu, adapte les dosages.

Quant aux malades qui ne sont pas concernés par l'étude, ils se débrouillent comme ils peuvent pour se procurer cette fameuse marijuana, autre nom, mexicain celui-là, donné à une plante qui n'a pas fini de faire parler d'elle. D'où l'espoir de Claude Vaney de voir un jour le cannabis reconnu pour son usage médical.

E.G.

→ (suite de la p. 4)

en sanskrit). Des avancées qui ouvrent des perspectives en neuropsychiatrie, même si tout cela reste encore affaire de recherche expérimentale.

Plus concrètement, les deux autres études autorisées en Suisse portent, l'une sur la fréquence et la gravité des crampes musculaires – au Centre suisse pour paraplégiques, à Bâle –, l'autre sur le traitement des nausées. Cette dernière, internationale, est menée à Saint-Gall.

### Le cannabis stimulerait l'appétit et combattrait l'obésité

Y a-t-il d'autres domaines où «l'herbe du diable» pourrait exercer ses effets? Sur internet, on trouve des sites qui énumèrent une vingtaine de maladies qu'elle pourrait traiter. «Bien sûr, on peut tout imaginer et faire des tests à tout hasard, remarque Jacques Diezi. Mais cela n'a pas beaucoup de sens. En définitive, c'est surtout comme stimulant de l'appétit, dans les cas d'anorexie, entre autres, que les potentialités existent. Et, implicitement, pour le traitement de l'obésité, avec le développement d'un antagoniste (substance bloquant l'effet d'un cannabinoïde). Là, l'intérêt commercial est énorme.»

L'intérêt commercial, on allait l'oublier. Pourtant cette belle plante, captivante sous de nombreux aspects, est à l'origine d'un médicament de synthèse américain : le Marinol. Il n'est pas inscrit dans la pharmacopée suisse, mais peut être autorisé «pour usage compassionnel».

### Chimique ou cultivé?

Une trentaine de personnes en Suisse en bénéficient, grâce à des autori-

*Source de fantasmes, l'origine du cannabis utilisé en médecine est démystifiée ici par un chercheur anglais qui pose au milieu de son champ*  
(source : <http://www.medicinal-cannabis.org>)



cier. D'où l'intérêt de disposer d'une molécule synthétique contrôlable, ciblée, et sans effets secondaires indésirables.»

### Une fumée toxique

C'est que, à l'état naturel, la plante produit ce fameux THC à des taux variables, au gré de ses caractéristiques génétiques et du degré d'ensoleillement. Plus il fait chaud, plus le taux est élevé. D'où le joint, pas forcément recommandé pour la santé, car c'est la combustion qui pose problème.

«Comme celle de toute cigarette faite de tabac, remarque Jacques Diezi. On a même prétendu que la fumée des cigarettes de marijuana est encore plus toxique que celle du tabac. C'est pourquoi il est important, pour une application médicale, de rechercher d'autres voies d'exposition que l'inhalation, qui permettraient une efficacité comparable, sans les inconvénients de la fumée. L'administration orale ou l'inhalation du produit purifié (aérosol, par exemple) pourraient être des solutions.

Ou la voie sublinguale, qui permet un passage rapide dans la circulation et donc un accès aux récepteurs.»

### Bientôt en pharmacie?

Alors, les médicaments à base de cannabis dans toutes les bonnes pharma-

→ p. 8

sations de l'Office fédéral de la santé publique, obtenues par l'intermédiaire du médecin traitant, sur la base de critères stricts. Trente personnes, pas plus? Non, parce qu'il n'y a pas plus de demandes», rétorque fermement Paul Dietschy, responsable des dérogations.

Mais pourquoi donc payer très cher ce que la nature met gracieusement à notre disposition? «La chimie de la plante est très compliquée, explique Jacques Diezi. Le cannabis est composé d'une soixantaine de cannabinoïdes, dont le THC. Cette substance, contenue dans la résine des plantes femelles, a des effets thérapeutiques qui restent pour une bonne part à démontrer de manière définitive. Mais elle a aussi des effets psychotropes. Or les uns et les autres sont difficiles à disso-



© N. Chuard

Autre exemple d'utilisation légale du chanvre en Suisse : une boisson apéritive

Durant des siècles, le cannabis a été utilisé pour ses vertus médicinales.  
La preuve par ce grimoire médiéval qui lui prête des vertus en période d'accouchement







cies, c'est pour quand? Pas d'enthousiasme intempestif. «Les indications potentielles sont déjà occupées par des produits efficaces auxquels les firmes pharmaceutiques se tiennent fermement: c'est le cas, par exemple, des antivomitifs, analyse le toxicologue. En revanche, comme analgésique ou stimulant de l'appétit, le cannabis pourrait trouver un créneau.

Mais on voit mal une grande entreprise s'y intéresser actuellement. Les exemples récents montrent que ce sont plutôt les petites entreprises qui prennent des risques, quitte à être rachetées ensuite par plus grosses qu'elles en cas de succès.»

### Le thé à l'étude

L'Institut de médecine légale, à Lausanne, s'intéresse aussi à cette plante. «Une étude est en cours pour tenter d'établir une corrélation entre la concentration sanguine des principes actifs du cannabis et les capacités psychomotrices, explique Christian Giroud, toxicologue. L'étude se fait avec du thé de cannabis que l'on trouve dans le commerce.»

Pourquoi le thé, alors que les consommateurs ont plutôt tendance à préférer le joint? C'est que ce fichu végétal est décidément bien compliqué. «Avec la fumée, le taux de THC monte et descend très vite, poursuit le toxicologue. D'où des problèmes de timing pour nos mesures.» Par voie orale, le taux monte lentement, les effets ne sont pas immédiats et se prolongent dans le temps.

«Une demande est d'ailleurs en cours auprès du Fonds national de la recherche scientifique pour entreprendre une comparaison entre le Dronabinol (substance active du Marinol), administré oralement, et le thé de cannabis. Mais, entre les autorisations officielles et les commissions d'éthique, c'est un véritable parcours

du combattant.» A côté de cela, aller acheter son pétard au coin de la rue est un jeu d'enfant.

### Il est recommandé de chercher

Dans le dernier rapport sur le cannabis de la commission fédérale pour les questions liées aux drogues, il n'est pas question explicitement, pour l'instant, d'une distinction entre «usage thérapeutique» et «usage récréatif». Mais le texte mentionne que «des recherches sont recommandées, notamment des études cliniques contrôlées s'intéressant au cannabis fumé en plus des produits pharmaceutiques proprement dits».

Et ceci pour les cas suivants: traitements analgésiques, troubles neurologiques, nausées et vomissements sous chimiothérapie, glaucome et l'amaigrissement en cas de maladies graves.

*Elisabeth Gilles*

### A LIRE:

Un chapitre est consacré au chanvre dans:

«Tout savoir sur le pouvoir des plantes, sources de médicaments», Prof. Kurt Hostettmann, Editions Favre (Lausanne, 1997)

© N. Chuard



© N. Chuard



© N. Chuard

## LE SAVIEZ-VOUS?

■ Les premiers écrits sur l'utilisation médicale du cannabis sont probablement ceux d'un manuel chinois de botanique et de médecine qui remonte à 4700 ans.

■ Dans nos régions, cette herbe est introduite dans la médecine populaire avec la première croisade et figure dans de nombreux ouvrages de médecine monastique.

■ En 1848, le médecin anglais Robert Christinson note: «Il s'agit d'un médicament qui mérite des études plus approfondies.» Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ses indications sont assez floues. Mais il a été utilisé notamment contre la migraine, les névralgies, les convulsions

épileptiformes et les insomnies. Avant d'être détrôné par plus fort que lui (l'opium, entre autres, qui était prescrit contre la toux). Puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle par des médicaments synthétiques.

■ En Europe, et par conséquent en Suisse, il y avait plus d'une centaine de médicaments à base de cannabis sur le marché entre 1850 et 1950.

■ Jusqu'en 1955, la pharmacopée suisse proposait une teinture à base de cannabis en traitement des cors aux pieds.

Avant d'être mise à l'index par les autorités, le chanvre apparaissait parfois dans des représentations symboliques de l'Etat, comme sur cette peinture de Germania par Philipp Veit, vers 1848



▲  
L'autorisation de la culture du chanvre en Suisse a permis la commercialisation d'une large gamme de produits (huile, shampoing, bonbons...) qui invoquent les vertus réelles ou fantasmées de la plante